

# AVIS PUBLIC



## DÉROGATION MINEURE RÈGLEMENT D'URBANISME

**AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER DE LADITE VILLE, QUE :**

1. Lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme, tenue le 12 août 2024, les membres ont notamment étudié la demande de dérogation mineure suivante :
  - La diminution de 1 case de stationnement du minimum prescrit de 21 cases et de 5 % le minimum d'espaces verts en cour avant prescrit de 10 % pour l'agrandissement du bâtiment existant et l'ajout de 4 logements de type 3½ au 2021, rue de la Visitation, soit le lot 5 037 581;
2. Le conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 16 septembre 2024 à l'hôtel de ville, statuera sur la présente demande de dérogation mineure;
3. Toute personne intéressée peut se faire entendre en ce qui concerne la demande de dérogation mineure ci-avant énoncée par le conseil.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 20 août 2024.

*Louis-André Garceau*

**Me Louis-André Garceau**, avocat  
Greffier